

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL204

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 43

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en offrant »

les mots :

« qui offre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.